

Projet de raccordement de l'autoroute 5 à la route 105 à La Pêche par le ministère des Transports

Dossier : 6211-06-0b5

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 10 juin au 25 juillet 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de raccordement de l'autoroute 5 à la route 105 à La Pêche par le ministère des Transports* a pris fin le 25 juillet 2009. Conformément au mandat qui lui a été confié le 28 mai 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 10 juin au 25 juillet 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Dans le but d'améliorer les conditions routières dans le secteur de Wakefield, le ministère des Transports projette d'effectuer des travaux de raccordement de l'autoroute 5 à la route 105 dans la municipalité de La Pêche. Il vise à assurer une liaison sécuritaire et efficace pour les usagers empruntant la route 105 en direction nord et sud dans le secteur de Wakefield. Les travaux s'étendraient de la limite actuelle de l'autoroute 5 sur une longueur de 1,68 kilomètre afin de raccorder les routes existantes au nouveau tronçon. L'emprise de la route serait supérieure à 35 mètres. Le corridor proposé descend dans la vallée de la rivière Gatineau. Le corridor de l'autoroute 5 a déjà été déboisé jusqu'au chemin MacLaren. De là, le tracé projeté traverserait un ancien dépotoir utilisé en partie actuellement comme un centre de tri de résidus secs et continuerait dans le fond d'une vallée encaissée dans laquelle coule un ruisseau à faible débit. Finalement, le tracé se raccorderait à la route 105 en traversant des terrains habités où quatre résidences seraient à l'intérieur de l'emprise prévue.

Le coût total du projet est estimé à 19 320 000 \$.

(Extrait du communiqué émis le 10 juin 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Les préoccupations concernent :

- le manque d'information donnée aux citoyens ;
- l'échéancier des travaux ;
- la distance entre une résidence ciblée et la future route ;
- la possibilité, pour le propriétaire d'une résidence située à l'intérieur de l'emprise projetée, d'obtenir un dédommagement dans le cas d'un bris à la maison, de l'altération au terrain ou au puits ;
- la responsabilité légale du promoteur quant à la surveillance et au suivi des travaux ;
- les avantages et les inconvénients liés aux changements à la sortie actuelle de la route 105 vers Masham et Wakefield ;
- la possibilité pour l'autoroute 5 de rejoindre la portion de la route 105 avant Wakefield.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Ella Matte Accès Internet gratuit	5, rue Principale Ouest, La Pêche
Bibliothèque Wakefield Accès Internet gratuit	20, chemin Valley, La Pêche, Wakefield

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
10 juin 2009	Le Devoir	
10 juin 2009	Le Soleil	
9 et 16 juin	Le Droit	s.o.

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
10 juin 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de l'Outaouais	283	Site du BAPE
11 juin 2009 Ouverture d'un nouveau centre de consultation	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de l'Outaouais	283	Site du BAPE
17 juin 2009 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de l'Outaouais	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 17 juin 2009
Lieu	Complexe sportif à La Pêche
BAPE : Animation	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication
Promoteur	MM Jacques Henri, Michel Caron et Jocelyn Cloutier
Assistance	18 personnes
Durée	1 h 20

Les relations de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 10 juin 2009 et du rappel de presse le 17 juin 2009, un média écrit était représenté lors de la séance d'information, soit The LowDown.

La revue de presse

The LowDown a publié un article concernant la séance d'information tenue le 17 juin à La Pêche. Le journaliste a fait ressortir la stupéfaction des citoyens qui ont appris lors de la séance qu'ils étaient visés par une expropriation.

Les communautés autochtones

Les échanges que nous avons eus avec la chargée de projet du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs nous ont appris que, dans ce dossier, la responsabilité de la consultation auprès des autochtones relevait du promoteur, le ministère des Transports. Ce dernier a consulté les Algonquins de Kitigan Zibi et a discuté avec le Secrétariat aux affaires autochtones. Pour notre part, nous n'avons pas ouvert de centre de consultation de la documentation dans cette communauté parce que le projet n'avait pas de répercussion directe sur cette communauté.

Québec, le 27 juillet 2009

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Julie Olivier et Karine Lavoie, conseillères en communication